



Droit par rapport a mon ex copine

Par **magouille**, le **21/06/2014** à **10:37**

bonjour, j'ai acheté une maison il y a 5 ans avec mon ex copine, nous étions pacsés, aujourd'hui elle est partie sans rien dire en me laissant la maison, les factures a payer le montant du crédit...et tout le reste, plus une pension alimentaire pour notre fille, aujourd'hui je vends cette maison (compromis dans 15 jours) et par rapport au crédit il reste 20000 euros de ma poche. Mon ex copine est insolvable et a une maladie orpheline, mon avocat m'a dit que tout été pour moi, les factures, le reste du crédit....j'assume tout depuis qu'elle est partie et j'ai aucun recours. Elle veut en plus que je fasse un papier pour le notaire ou je marque que je m'engage a payer les 20000 euros qui reste, pourquoi? quel raport si elle ne peut pas participer? Elle c'est remise avec quelqu'un, ses parents se sont toujours portés garants, si je ne peut pas payer peut-on se retourner contre eux? On été deux au moment de l'achat, mais maintenant c'est uniquement pour moi. La justice française est bizarre, je ne peux meme pas avoir la garde exclusive de ma fille, elle a son permis de conduire alors qu'elle a pas le droit, suite a sa maladie (elle ne la pas signalé lors de son permis, mais elle peut faire des malaises a tout moment), puis-je jouer sur ça? Merci pour vos conseils, je suis démunis et j'en ai marre.